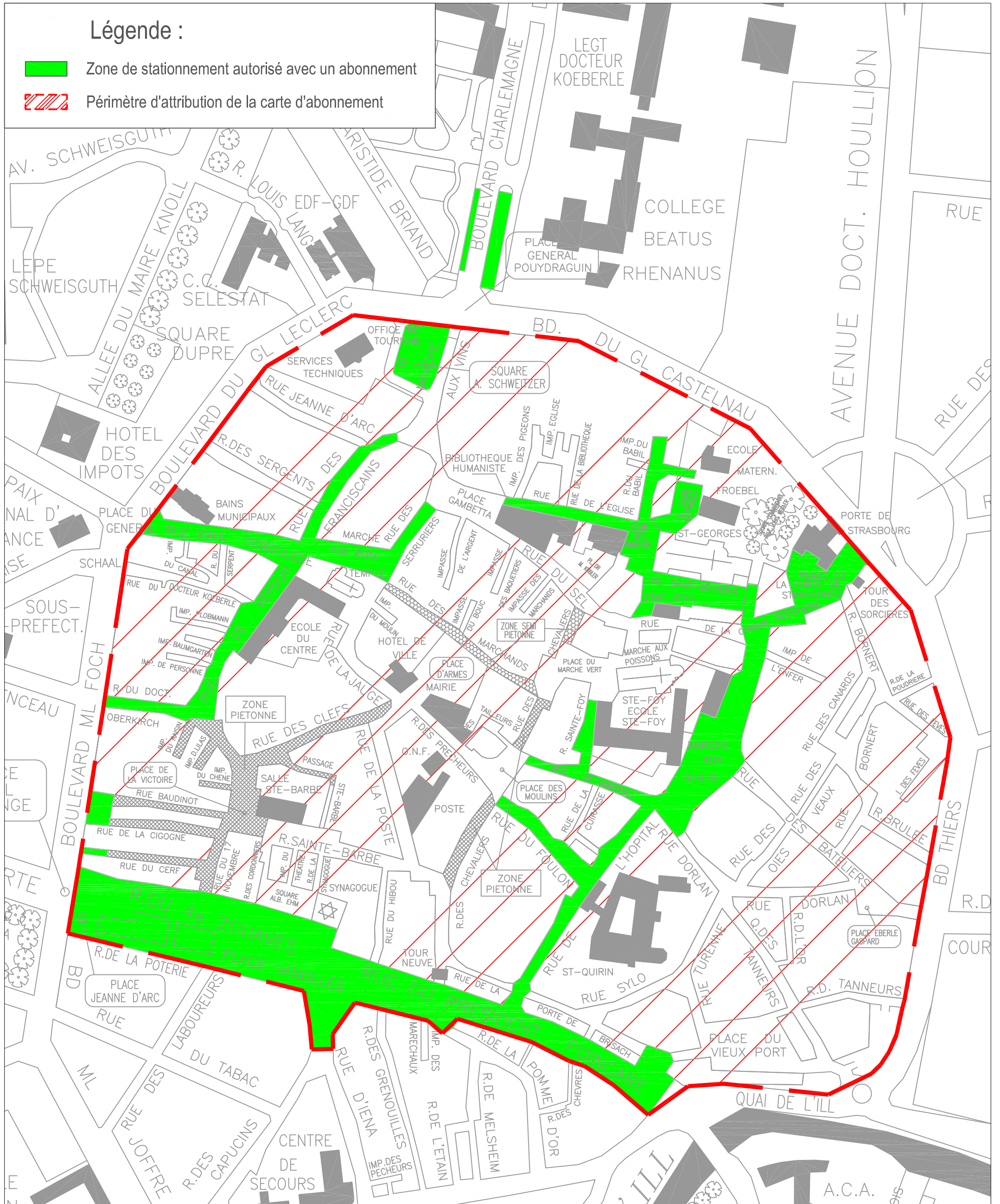




**Légende :**

- Zone de stationnement autorisé avec un abonnement
- Périmètre d'attribution de la carte d'abonnement



**Remarque:**

Le titulaire d'un abonnement "résident" ou "activités économiques" pourra se garer dans les autres voies du secteur payant mais en s'acquittant comme tout un chacun, de la redevance de stationnement correspondante.